

Des assurances à portée de main grâce à
votre carte BCJ Debit Mastercard®



Casco smartphone
et tablette



Assurance de franchise
pour véhicule de location



Offres
frauduleuses



Ma BCJ

Ma banque

Informations pratiques et importantes
pour la fin de l'année 2024.

La BCJ vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



Délais pour vos paiements de fin d'année 2024

Afin d'assurer un traitement optimal de vos ordres de paiement, nous vous prions de prendre note des dates-clés suivantes :

- **Ordres de paiement physiques envoyés par courrier postal :**
réception au plus tard le 20 décembre 2024.
- **Ordres de paiement électroniques (BCJ-Net et/ou BCJ Mobile Banking) :**
exécution au plus tard le 31 décembre 2024 jusqu'à 11h00.

Horaires | Fêtes de fin d'année

Nos différents points de vente seront fermés les jours suivants :

- Mardi 24 décembre 2024 dès 12h00**
- Mercredi 25 décembre 2024**
- Jeudi 26 décembre 2024**
- Mardi 31 décembre 2024 dès 12h00**
- Mercredi 1^{er} janvier 2025**
- Jeudi 2 janvier 2025**

Versements sur votre compte épargne 3

Avec le compte épargne 3 de la BCJ, vous réalisez des économies d'impôts et vous épargnez pour votre prévoyance privée.

Si vous êtes titulaire d'un compte épargne 3 et que vous souhaitez bénéficier de l'allègement fiscal sur votre déclaration d'impôt 2024, nous vous invitons à contrôler si le montant maximal a été versé sur votre compte.

- **CHF 7'056.- si vous exercez une activité lucrative avec une caisse de pension LPP (2^{ème} pilier)**
- **20% du revenu de votre travail si vous exercez une activité lucrative sans caisse de pension, mais au maximum CHF 35'280.-**

Afin que votre versement soit pris en considération pour l'année fiscale 2024, nous vous rappelons qu'il doit être effectué **jusqu'au 23 décembre 2024, au plus tard.**

Nouveauté : ePack Entreprise & Association

Des solutions avantageuses et efficaces pour gérer vos affaires bancaires au quotidien.

